

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 04/2024

Séance du 21 février 2024 - 9h00

Convention d'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de Charente-Maritime

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 7 février 2024, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Vice-Président délégué.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (pouvoir à Rémi JUSTINIEN) ;
Stéphane TRIFILETTI et Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA

Rapporteur : Rémi JUSTINIEN

Le Vice-président délégué expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des communes et des établissements de Charente-Maritime qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention,

Précisant que pour l'année 2024, les tarifs des prestations pouvant être demandées au service Chômage par le Forum des Marais Atlantiques sont fixés comme suit :

- Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage (dont étude de rechargement)100,00 €
- Etude du droit en cas de reprise, réadmission, ou mise à jour du dossier après simulation..... 31,00 €
- Etude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite..... 18,00 €
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC..... 12,00 €
- Suivi mensuel (tarification mensuelle) 10,00 €
- Conseil juridique (30 minutes)..... 10,00 €

- Calcul de l'indemnité de licenciement ou des montants minimum et maximum de l'indemnité de rupture conventionnelle pour les agents publics.....40,00 €

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'adhérer au service Chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime,
- D'autoriser le vice-président, à signer la convention annexée à la présente délibération.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 15

Votes :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions 0

Pour extrait conforme,

p/o le Président :

Rémi JUSTINIEN

Vice-Président délégué

Thierry LESAUVAGE,
Secrétaire de séance

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 _ _ _ _

_ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2024